

Liste de contrôle

Séjour linguistique et études à l'étranger



© Botschaft Rom



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des
affaires étrangères DFAE

Ce document te renseigne sur les démarches à entreprendre en vue d'un séjour linguistique ou d'études à l'étranger, ainsi que sur les points dont il faut absolument tenir compte.

Tout séjour à l'étranger – que ce soit dans une école ou dans une université – constitue une expérience passionnante et enrichissante à la rencontre de personnes, de cultures et de langues différentes. C'est aussi un précieux plus pour le CV professionnel. Le fait d'avoir effectué un séjour à l'étranger est généralement perçu comme un atout sur le marché du travail. Une préparation minutieuse est néanmoins nécessaire pour pouvoir tirer pleinement profit de cette expérience unique.

Planification du séjour

[1 à 2 ans avant le séjour](#)

[2 à 6 mois avant le départ](#)

[Avant le départ / après l'arrivée.](#)

1 à 2 ans avant le séjour

- Informe-toi sur les pays de destination envisageables et sur l'offre proposée par les écoles et les universités qui t'intéressent. Tu trouveras des informations sur Internet, dans des guides de voyage et dans les dossiers « Vivre à l'étranger » du DFAE.
- Le guide pratique « Partir à l'étranger pour étudier ou apprendre une langue » te donne de précieux conseils et informations sur toutes les questions importantes en lien avec ton séjour.
- Informe-toi sur les offres d'échanges et de mobilité. Prends également contact avec ton université/école. Dispose-t-elle déjà de ses propres offres de mobilité?
- Que proposent les institutions étrangères? Existe-t-il des cours/programmes de formation particulièrement intéressants? Ces universités/écoles fixent-elles des conditions d'admission particulières? À combien s'élèvent les taxes d'inscription?
- Comment subviendras-tu à tes besoins? Renseigne-toi sur le coût de la vie et sur les moyens de financement envisageables.
- Existe-t-il des dispositions particulières en matière d'immigration et/ou de séjour? Renseigne-toi auprès de la représentation officielle de ton pays de destination (ambassade ou consulat) en Suisse.

planifier

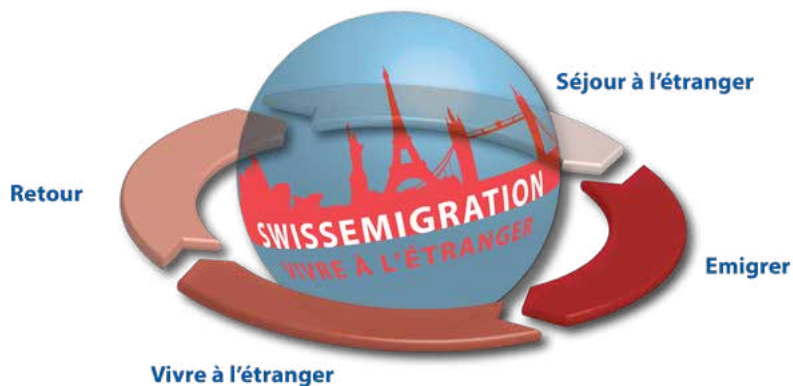
2 à 6 mois avant le départ

- La durée de validité de ton passeport ou de ta carte d'identité est-elle suffisante?
- As-tu, si nécessaire, déposé une demande de visa?
- Où logeras-tu? Existe-t-il des résidences pour étudiants ou des possibilités de colocation?
- As-tu pensé au paiement de la cotisation minimale à l'AVS?
- Renseigne-toi auprès du service compétent si tu es astreint au service militaire ou civil durant ton séjour.
- Vérifie auprès de ton assurance-maladie que tu es suffisamment couvert/e dans le pays de destination. As-tu besoin d'une assurance complémentaire?
- Passe en revue les abonnements auxquels tu as souscrit. Peux-tu les suspendre durant ton séjour à l'étranger?
- Informe-toi sur safetravel.ch et auprès de ton médecin de famille sur les vaccins recommandés.
- Demande à ton institut de formation si tu dois te désinscrire de l'école ou si tu peux prendre un semestre de congé.

Avant le départ / après l'arrivée

- Fais dévier ton courrier, si nécessaire.
- N'entreprends ton voyage que lorsque tu es en possession de tous les documents requis (documents de voyage, confirmation d'admission, contrats, etc.).
- Garde tes documents d'entrée à portée de main.
- Respecte les règles de déclaration de ton pays de destination.
- Utilise l'application [itineris](#) et consulte les informations publiées sur les sites Internet des représentations suisses à l'étranger.

Le Département fédéral des affaires étrangères a publié le guide pratique « Partir à l'étranger pour étudier ou apprendre une langue » dans le but d'aider les étudiants intéressés à se préparer à un séjour de durée limitée à l'étranger. Ce guide aborde entre autres des questions telles que les modalités d'inscription, l'annonce de départ, l'assurance-maladie et accident ou la reconnaissance des diplômes.



Tu trouveras des informations complémentaires sur notre site Internet sous « Vivre à l'étranger ».

Département fédéral des
affaires étrangères DFAE
Direction consulaire DC
Relations avec les Suisses de l'étranger
www.swissemigration.ch
+41 800 24-7-365
helpline@eda.admin.ch